

Modifications MENSUELLES

Octobre 2021

Liste définitive - Version n° 3

CP		Modification		
N°	Nom	Type	Précisions	Effet
102.02	Carrières de petit granit et calcaire à tailler Provinces Liège et Namur	Indexation	<p>Indexation de 1 % :</p> <ul style="list-style-type: none"> - salaires minima et effectifs - primes d'équipes (pour équipes successives organisées régulièrement ou occasionnellement) - prime horaire décalé - indemnité de chômage temporaire 	01-10-21
102.09	Carrières de calcaire non taillé et fours à chaux, carrières de dolomies et fours à dolomies	Indexation	<p>Indexation de 1 % :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des salaires minima et effectifs - primes d'équipes (pour équipes successives organisées régulièrement ou occasionnellement) - prime horaire décalé - prime travail du samedi - indemnité 	01-10-21
109.00	Habillement et confection	Indexation	<p>Indexation de 1,52 % :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des salaires minima et effectifs. 	01-10-21
111.01	Transformation industrielle des métaux	Eco-chèques	Octroi des éco-chèques	01-10-21
111.02	Transformation artisanale des métaux	Eco-chèques	Octroi des éco-chèques	01-10-21
111.03	Montage de ponts & charpentes	Eco-chèques	Octroi des éco-chèques	01-10-21
113.00	Industrie céramique	Indexation	<p>Indexation de 2 % :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des salaires minima et effectifs - des salaires à la pièces, par prime ou au rendement 	01-10-21
117.00	Industrie & commerce du pétrole	Indexation	<p>Indexation de 0,2921 % :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des salaires minima 	01-10-21
120.00	Industrie textile et bonneterie	Indexation	<p>Indexation de 2 %:</p> <ul style="list-style-type: none"> - des salaires minima et effectifs 	01-10-21
124.00	Construction	Indexation	<p>Indexation de 0,85312 % :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des salaires minima et la partie des effectifs correspondant aux minima. <p>Adaptation des indemnités de logement et de nourriture. Les montants sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Indemnité de logement : 13,55 € - Indemnité de nourriture : 28,38 € 	01-10-21
125.01	Exploitations forestières	Indexation	<p>Indexation de 0,85 % :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des salaires minima - de l'indemnité RGPT 	01-10-21

CP		Modification		
N°	Nom	Type	Précisions	Effet
125.02	Scieries et industries connexes	Indexation	<p><i>Indexation de 0,85 % :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - des salaires minima et effectifs - de l'indemnité RGPT <p><i>Indexation appliquée sur les barèmes des surqualifiés et qualifiés. Les autres salaires barémiques et effectifs augmentent du même montant que les qualifiés.</i></p>	01-10-21
125.03	Commerce du bois	Indexation	<p><i>Indexation de 0,85% :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - des salaires minima et effectifs - de l'indemnité RGPT 	01-10-21
126.00 (ouv)	Ameublement et industrie transformatrice du bois (ouvriers)	Indexation	<p><i>Indexation de 0,85 % :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - des salaires minima et de la partie des rémunérations effectives correspondant aux minima. - Application de ce même pourcentage au chômage avec complément d'entreprise (partie employeur). 	01-10-21
128.00	Industrie des cuirs et peaux et produits de remplacement	indexation	<p><i>Indexation de 0,93 % :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - des salaires horaires minima et effectifs - de l'indemnité de sécurité d'existence 	01-10-21
132.00	Travaux techniques agricoles et horticoles	Indexation	<p><i>Indexation de 0,93 % :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - des salaires minima et effectifs. - des indemnités journalières de nourriture, de logement et de séparation 	01-10-21
133.00.02	Tabac à fumer, à mâcher et à priser	Indexation	<p><i>Indexation de 0,93 % :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - des salaires minima et effectifs - de l'indemnité de sécurité d'existence 	01-10-21
139.00	Batellerie	augm. conv.	<p><i>Augmentation de 0,4 % :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - des salaires minima et effectifs - des indemnités barémiques 	01-10-21
140.01	Autobus et autocars	Indexation	<p><i>Pour le personnel roulant des services réguliers spécialisés</i></p> <p><i>Indexation de 2 % :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - des salaires minima et effectifs <p><i>Indexation de 1,89 % :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - des heures supplémentaires - des rémunération des journées entièrement prestées entièrement à l'étranger - des rémunérations en cas de compensation pour travail dominical - des rémunérations en cas de prestation un jour férié - des salaires horaire à renseigner sur les documents ONEM - des services en dehors de l'entreprise - des rémunération en cas d'activités de garage 	01-10-21

CP		Modification		
N°	Nom	Type	Précisions	Effet
140.01	Autobus et autocars	Indexation	<p>Pour le personnel roulant - services occasionnels :</p> <p>Indexation de 1,89 % :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des salaires minima et effectifs - de l'indemnité RGPT - des heures supplémentaires - des rémunération des journées entièrement prestées entièrement à l'étranger - des rémunérations en cas de compensation pour travail dominical - des rémunérations en cas de prestation un jour férié - des salaires horaire à renseigner sur les documents ONEM - des services en dehors de l'entreprise - des rémunération en cas d'activités de garage 	01-10-21
144.00	Agriculture	Indexation	Nouveaux salaires journaliers forfaitaires	01-10-21
145.01	Floriculture	Indexation	Nouveaux salaires journaliers forfaitaires	01-10-21
145.03	Pépinières	Indexation	Nouveaux salaires journaliers forfaitaires	01-10-21
145.05	Fructiculture	Indexation	Nouveaux salaires journaliers forfaitaires	01-10-21
145.06	Culture maraîchère et semences horticoles	Indexation	Nouveaux salaires journaliers forfaitaires	01-10-21
145.07	Culture des champignons et truffes	Indexation	Nouveaux salaires journaliers forfaitaires	01-10-21
146.00	Entreprises forestières	Indexation	<p>Indexation de 0,85 % :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des salaires minima et effectifs. 	01-10-21
149.01	Electriciens	Eco-chèques	Eco-chèques à calculer avec les paies de octobre	01-10-21
152.00	Institutions subsidiées de l'enseignement libre des Communautés française et germanophone	Indexation	<p>Indexation de 2 % :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des salaires minima et effectifs. - des indemnités de vêtement de travail 	01-10-21

CP		Modification		
N°	Nom	Type	Précisions	Effet
152.02	Institutions subsidiées de l'enseignement libre des Communautés française et germanophone	Indexation	<i>Indexation de 2 % :</i> - des salaires minima et effectifs. - des indemnités de vêtement de travail	01-10-21
203.00	Carrières de petit granit	Indexation	<i>Indexation de 1 % :</i> - des salaires minima et effectifs	01-10-21
209.00	Fabrications métalliques - employés	Eco-chèques	Octroi des éco-chèques	01-10-21
214.00	Industrie textile et bonneterie	Indexation	<i>Indexation de 2 % :</i> - des salaires minima et effectifs. Seulement pour les employés avec une fonction classifiée.	01-10-21
215.00	Habillement et confection	Indexation	<i>Indexation de 1,52 % :</i> - des salaires minima et partie des effectifs correspondant aux minima.	01-10-21
225.00	Institutions de l'enseignement libre subventionné	Indexation	<i>Indexation de 2 % :</i> - des salaires minima et effectifs.	01-10-21
225.02	Institutions de l'enseignement libre subventionné des communautés française et germanophone	Indexation	<i>Indexation de 2 % :</i> - des salaires minima et effectifs.	01-10-21
302.00	Industrie hotelière	Indexation	<i>Indexation :</i> - des forfaits ONSS	01-10-21
304.00	Spectacle	Indexation	<i>Indexation de 2 % :</i> - des salaires minima et effectifs Le même coefficient vaut pour le chômage avec complément d'entreprise (employeur).	01-10-21
307.00	Entreprises de courtage et agences d'assurances	Indexation	<i>Indexation de 2 % :</i> - des salaires minima et effectifs	01-10-21

CP		Modification		
N°	Nom	Type	Précisions	Effet
317.00	Services de gardiennage et/ou de surveillance	Indexation	<i>Indexation de 2 % :</i> - des salaires minima et effectifs - des indemnités et primes diverses	01-10-21
318.01	Services des aides familiales et seniors de la Région wallonne et des Communautés française et germanophone	Indexation	<i>Indexation de 2 % :</i> - des salaires minima et effectifs - de l'indemnité d'entretien des vêtements de travail	01-10-21
319.00	Etablissements et services d'éducation et d'hébergement	Indexation	<i>Indexation de 2 % :</i> - des salaires minima	01-10-21
319.02	Etablissements et services d'éducation et d'hébergement	Indexation	<i>Indexation de 2 % :</i> - des salaires minima - des salaires annuels minimum garantis - de l'allocation mensuelle spéciale - de la prime de camps : 36,90 €	01-10-21
322.01	Titres-services	Frais transport	<i>Indexation des frais de transport</i>	01-10-21
322.01	Titres-services	Indexation	<i>Indexation de 2 % :</i> - des salaires minima et effectifs - de l'indemnité de temps de déplacement	01-10-21
326.00	Gaz & électricité	Indexation	<i>Indexation de 0,2921 % :</i> - sur les salaires minima précédents.	01-10-21
329.00	Secteur socioculturel	Indexation	<i>Indexation de 2 % :</i> - des salaires minima et effectifs	01-10-21
329.01	Secteur socioculturel de la Communauté flamande	Indexation	<i>Indexation de 2 % :</i> - des salaires minima et effectifs.	01-10-21
329.02	Socioculturel - Cté française et germanophone & Région wallonne	Indexation	<i>Indexation de 2 %:</i> - des salaires minima et effectifs Attention il faut indexer de 2 % les salaires effectif du secteur résiduaire. PAS LE RMMMG.	01-10-21

CP		Modification		
N°	Nom	Type	Précisions	Effet
329.03	Socioculturel - Fédéral & bicommunautaires	Indexation	<p>Indexation de 2 % : - des salaires minima et effectifs Indexation du plafond salarial annuel pour l'intervention dans les frais de transport.</p>	01-10-21
330.03	Prothèse dentaire	Indexation	<p>Indexation de 2 % : - des salaires minima et effectifs</p>	01-10-21
331.00.10	SCP flamande pour l'accueil-enfants, crèches, services garde,(...), garderies extra scolaires	Indexation	<p>Au 01/09/2021 indexation de 2 % : des salaires minima et effectifs. Uniquement secteur résiduaire (Personnel non subventionnés par Kind & Gezin)</p>	rétroactif
337.00	CP auxiliaire pour le secteur non-marchand	Indexation	<p>Indexation de 2 % des salaires (effectifs) SAUF: - exclusion des mutualités, des universités libres et des assistants personnels engagés dans le cadre d'un budget d'assistance personnel. - pas d'application si un système d'indexation au moins équivalent existe au niveau de l'entreprise en vertu d'une CCT, du règlement de travail ou d'un usage. - PAS LE RMMMG qui a été indexé en 09/2021.</p> <p>Uniquement pour les assistants personnels et accompagnateurs individuels repris dans un budget personnalisé (PVB) ou un budget d'assistance personnelle (PAB) : - indexation revenu minimum garanti</p>	01-10-21
339.00- 339.01- 339.02- 339.03	Sociétés de logement social agréées	Indexation	<p>Indexation de 2 % : - des salaires minima et effectifs</p>	01-10-21
340.00	Technologies orthopédiques	Indexation	<p><u>Uniquement pour les ouvriers</u> Indexation de 1 % : - des salaires minima et effectifs - des indemnités de sécurité d'existence : 19,20 €</p>	01-10-21
999.00.02 (000.01)	Fabrique d'église	Indexation	<p>Indexation de 2 % : - des salaires minima du personnel subventionné (pas le RMMMG)</p>	01-10-21
Actiris	Actiris	Indexation	<p>Indexation de 2 % : - des salaires minima et effectifs.</p>	01-10-21

CP		Modification		
N°	Nom	Type	Précisions	Effet
CAP	CAP en Région Wallonne (AVIQ)	Indexation	<p>Les CAP en Région Wallonne (AVIQ) uniquement sont indexés suivant la commission paritaire à laquelle ils sont rattachés.</p> <p>Pour les commissions paritaires indexées ce mois-ci, vérifier si vous avez des travailleurs concernés et appliquer l'index du secteur auquel ils sont rattachés.</p>	01-10-21
RW	Région wallonne	Indexation	<p><i>Indexation de 2 % :</i> - des salaires minima et effectifs.</p>	01-10-21